

M^{me} B.

On est révolté et on se tait. Du reste, pour vous donner une idée de l'oppression, j'ai aidé de mon mieux une M^{me} XXX, qui a voulu quitter la France pour se rendre immédiatement à Londres près de son mari dangereusement malade. Il lui a été impossible de le faire. Le préfet a trouvé spirituel de lui dire seulement :

— Madame, votre mari va mieux. Le télégraphe électrique nous l'apprend.

Quant à moi, je suis revenue immédiatement près de mon mari, dans la crainte qu'on m'empêche de retourner à Jersey.

30 Octobre¹

I^{re} Page

*A Monsieur le Rédacteur-en-chef de la Chronique de Jersey*².

1. Sur une des pages du récit se trouvent les mots : *reçu le 30 octobre* ; et sur une autre : *reçu à Marine-Terrace le 30 octobre*.

2. Des recherches minutieuses dans la *Chronique de Jersey* ne révèlent pas cette lettre au rédacteur. On doit conclure donc que Hubert avait seulement eu l'intention de la faire publier dans ce journal jersiais, et qu'Adèle copie ici à partir du manuscrit même de Hubert. Tout en copiant, elle indique soigneusement le numérotage des pages qu'elle copie ; ce numérotage semble confirmer qu'Adèle copie d'après des feuilles de papier, et non de la *Chronique*.

Monsieur,

J'ai toujours compris qu'un journal libre et impartial devait ouvrir ses colonnes pour la flétrissure des coupables comme pour la justification des innocents. C'est pourquoi, Monsieur, je viens vous prier d'insérer dans votre plus prochain numéro (que je vous prie de me faire parvenir) les détails ci-après, au sujet des infâmes calomnies qui circulent sur mon compte dans l'île de Jersey, et que l'on a promis de répandre partout ailleurs, comme se rattachant à un intérêt général.

Hubert.

Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes.

— Sieyès³ à la Constituante de la 1^{re}
République Française.

L'Humanité est grande, mais les hommes sont petits.

J'affirme d'abord que si l'on m'en eût laissé le temps et les moyens, j'aurais fait tout ce que l'honneur républicain commande et permet pour ne pas aller en exil; qu'aujourd'hui même je ferai tout ce qui ne peut blesser ce même honneur pour que les pertes et dommages que m'a causés l'exil me fussent remboursés par ceux qui les doivent.

Le 17 de ce mois j'appris, par deux proscrits français, que l'on faisait circuler dans la proscription⁴ d'ignobles calomnies sur mon compte, et que l'on me prêtait gratuitement des dires et des faits qui me sont tout à fait étrangers, et auxquels je n'aurais jamais pensé. Aussitôt, au moyen de deux affiches écrites et signées par moi, je demande à me justifier, et qu'il

3. Emmanuel-Joseph Sieyès (1748-1836), un des fondateurs du club des Jacobins.

4. (2^e page), écrit entre les lignes, indique la page du ms d'où Adèle copie la lettre.

soit à cet effet institué, sans distinction de société, un jury devant lequel je comparais avec mes accusateurs.

On nomme une commission d'enquête, devant laquelle se sont déroulés tous les mensonges qu'il est possible d'imaginer : on y a dit que j'avais en ma possession pour 3 500 francs de billets de banque ; que je l'avais dit, et qu'on les avait vus ; que j'avais voulu changer un billet de banque de cent francs chez M. Hurel, mar[chand] de tabac ; que j'étais un espion, un mouchard de Badinguet, en un mot tout ce qu'il est possible d'inventer de plus ignoble et de plus infamant.

J'ai dit opposer toutes dénégations à de pareils [sic] avances sans aucune vraisemblance.

En présence du pour et du contre, la commission ordonna que sur le champ il fût fait la visite de ma malle, de mon peu d'effets d'habillement et de mes papiers, ainsi qu'une visite sur moi-même.

Tout fut scrupuleusement examiné, et l'on ne trouva que ce que l'on devait trouver, c'est-à-dire de la misère, mais rien de ce qui pouvait confirmer un seul mot de tout ce qui avait été faussement avancé.

L'instruction fut continuée, et le 20 de ce mois, au soir, on proposa une visite dans des papiers qui avaient été cloués sous ma malle par un menuisier ; ces papiers consistant en publications imprimées, lettres et copies de lettres, etc.

Ne craignant rien, je consentis de cœur à tout. La malle fut portée chez le menuisier qui l'avait arrangée, et la trouva intacte ; il décloua les papiers et lettres qu'il avait lui-même cloués, et l'on procéda⁵ très attentivement à l'examen de tout ce qui s'y trouvait. Le même soir de ce jour on me fouilla de nouveau, jusque dans mes souliers ; on ne trouva ni billets de banque, ni argent ; je ne possédais pas seulement un sou.

5. (3^e page), écrit entre les lignes, indique la page du ms d'où Adèle copie la lettre.

soit à cet effet institué, sans distinction de société, un jury devant lequel je comparâtrais avec mes accusateurs.

On nomme une commission d'enquête, devant laquelle se sont déroulés tous les mensonges qu'il est possible d'imaginer : on y a dit que j'avais en ma possession pour 3 500 francs de billets de banque ; que je l'avais dit, et qu'on les avait vus ; que j'avais voulu changer un billet de banque de cent francs chez M. Hurel, mar[chand] de tabac ; que j'étais un espion, un mouchard de Badinguet, en un mot tout ce qu'il est possible d'inventer de plus ignoble et de plus infamant.

J'ai dit opposer toutes dénégations à de pareils [sic] avances sans aucune vraisemblance.

En présence du pour et du contre, la commission ordonna que sur le champ il fût fait la visite de ma malle, de mon peu d'effets d'habillement et de mes papiers, ainsi qu'une visite sur moi-même.

Tout fut scrupuleusement examiné, et l'on ne trouva que ce que l'on devait trouver, c'est-à-dire de la misère, mais rien de ce qui pouvait confirmer un seul mot de tout ce qui avait été faussement avancé.

L'instruction fut continuée, et le 20 de ce mois, au soir, on proposa une visite dans des papiers qui avaient été cloués sous ma malle par un menuisier ; ces papiers consistant en publications imprimées, lettres et copies de lettres, etc.

Ne craignant rien, je consentis de cœur à tout. La malle fut portée chez le menuisier qui l'avait arrangée, et la trouva intacte ; il décloua les papiers et lettres qu'il avait lui-même cloués, et l'on procéda⁵ très attentivement à l'examen de tout ce qui s'y trouvait. Le même soir de ce jour on me fouilla de nouveau, jusque dans mes souliers ; on ne trouva ni billets de banque, ni argent ; je ne possédais pas seulement un sou.

5. (3^e page), écrit entre les lignes, indique la page du ms d'où Adèle copie la lettre.

Mais parmi les papiers on crut trouver des pièces compromettantes contre moi, et l'on fit grand bruit.

Voici ces pièces :

1^o Une lettre du préfet de l'Eure en date du 14 7bre 1852, ayant pour but de me faire faire adhésion ou soumission au gouvernement de Louis Bonaparte, qu'il disait être fort consolidé.

2^o La copie d'une réponse adressée par moi à ce Préfet le 24 du même mois, dans laquelle réponse je protestais énergiquement contre la lettre et les termes dont elle était conçue.

3^o La copie d'une lettre adressée au même Préfet, le 30 suivant, dans laquelle je déclarais qu'en m'offrant la rentrée en France, c'était m'offrir la réparation d'injustice à mon préjudice, mais qu'avant tout, je demandais qu'il me fût tenu compte de ce que l'on m'avait fait perdre en me prosternant ; et je présentais le compte montant environ à quatre-vingt mille francs, sans la succession d'un de mes oncles, mort à l'armée ; et de laquelle succession je n'ai jamais rien reçu. Le Préfet était autorisé à communiquer cette lettre à qui de droit, c'est-à-dire aux auteurs de mes souffrances, pertes et dommages.

4^o Un projet de lettre à M. Maupas, ministre de la police, par l'ordre duquel j'avais été expédié en Angleterre. Il est dit dans ce projet de lettre, dont je ne me rappelle que la date, que le préfet de l'Eure n'avait pas répondu à mes deux lettres ci-dessus citées ; que rien ne me retenait à Londres (En effet, j'y ai horriblement souffert et j'ai quitté cette ville peu de temps après pour venir à Jersey) ; que j'avais terminé ma⁶ petite brochure intitulée les Républicains proscrits et la Répu-

6. (4^e page), écrit entre les lignes, indique la page du ms d'où Adèle copie la lettre.

Mais parmi les papiers on crut trouver des pièces compromettantes contre moi, et l'on fit grand bruit.

Voici ces pièces :

1^o Une lettre du préfet de l'Eure en date du 14 7bre 1852, ayant pour but de me faire faire adhésion ou soumission au gouvernement de Louis Bonaparte, qu'il disait être fort consolidé.

2^o La copie d'une réponse adressée par moi à ce Préfet le 24 du même mois, dans laquelle réponse je protestais énergiquement contre la lettre et les termes dont elle était conçue.

3^o La copie d'une lettre adressée au même Préfet, le 30 suivant, dans laquelle je déclarais qu'en m'offrant la rentrée en France, c'était m'offrir la réparation d'injustice à mon préjudice, mais qu'avant tout, je demandais qu'il me fût tenu compte de ce que l'on m'avait fait perdre en me protestant ; et je présentais le compte montant environ à quatre-vingt mille francs, sans la succession d'un de mes oncles, mort à l'armée ; et de laquelle succession je n'ai jamais rien reçu. Le Préfet était autorisé à communiquer cette lettre à qui de droit, c'est-à-dire aux auteurs de mes souffrances, pertes et dommages.

4^o Un projet de lettre à M. Maupas, ministre de la police, par l'ordre duquel j'avais été expédié en Angleterre. Il est dit dans ce projet de lettre, dont je ne me rappelle que la date, que le préfet de l'Eure n'avait pas répondu à mes deux lettres ci-dessus citées ; que rien ne me retenait à Londres (En effet, j'y ai horriblement souffert et j'ai quitté cette ville peu de temps après pour venir à Jersey) ; que j'avais terminé ma⁶ petite brochure intitulée les Républicains proscrits et la Répu-

6. (4^e page), écrit entre les lignes, indique la page du ms d'où Adèle copie la lettre.

blique impossible par ces mêmes prétendus républicains ; que je désirais faire imprimer cette petite brochure en France, où je pensais qu'elle produirait un certain effet, et terminais en demandant, comme au préfet de l'Eure, s'il me serait tenu compte de ce qui m'est dû. Cette dernière lettre comme la brochure sont [sic] restées à l'état de projet.

Voilà le prétendu crime, la prétendue preuve que je suis un espion, un mouchard ; comme si l'on était le mouchard des hommes qui vous doivent, si en faisant le projet de leur écrire, je dis plus, même en leur écrivant, seulement pour être payé des dommages et pertes qu'ils vous ont causées injustement ou sur des motifs contrariés, on faisait acte d'espionnage et de mouchardise [sic] ! C'est du plus grossier ridicule !

On n'a point trouvé la brochure dont il est question ; c'était impossible, parce que réfléchissant aux conséquences et à l'effet qu'elle pouvait produire, appréciant que le temps n'était pas opportun, je l'ai jetée au feu, en renonçant à tout projet pour le moment.

Voilà ce qui a mis à son comble l'exaspération dans l'esprit des proscrits, dont l'état normal est plus ou moins affecté par l'exil, et qui n'ont voulu rien entendre.

A dire le vrai, puisque c'est par l'ordre de M. Maupas que j'ai été exilé, M. Maupas est bien un de ceux qui me doivent les pertes que m'a occasionnées l'exil et les longues souffrances que j'y ai endurées.

A-t-on trouvé de ma part quelque obligation envers le gouvernement qui m'a écrasé ?⁷ Quelqu'acte en faveur de ce gouvernement ? Quelque lettre d'administrateurs ou employés de ce même gouvernement ? Non, c'était impossible, parce qu'il n'a jamais rien existé de semblable.

Le manuscrit dont je viens de parler et qui justifiait bien son titre n'était pas secret, car il n'avait été écrit qu'à la suite

7. La 5^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

blique impossible par ces mêmes prétendus républicains ; que je désirais faire imprimer cette petite brochure en France, où je pensais qu'elle produirait un certain effet, et terminais en demandant, comme au préfet de l'Eure, s'il me serait tenu compte de ce qui m'est dû. Cette dernière lettre comme la brochure sont [sic] restées à l'état de projet.

Voilà le prétendu crime, la prétendue preuve que je suis un espion, un mouchard ; comme si l'on était le mouchard des hommes qui vous doivent, si en faisant le projet de leur écrire, je dis plus, même en leur écrivant, seulement pour être payé des dommages et pertes qu'ils vous ont causées injustement ou sur des motifs contrariés, on faisait acte d'espionnage et de mouchardise [sic] ! C'est du plus grossier ridicule !

On n'a point trouvé la brochure dont il est question ; c'était impossible, parce que réfléchissant aux conséquences et à l'effet qu'elle pouvait produire, appréciant que le temps n'était pas opportun, je l'ai jetée au feu, en renonçant à tout projet pour le moment.

Voilà ce qui a mis à son comble l'exaspération dans l'esprit des proscrits, dont l'état normal est plus ou moins affecté par l'exil, et qui n'ont voulu rien entendre.

A dire le vrai, puisque c'est par l'ordre de M. Maupas que j'ai été exilé, M. Maupas est bien un de ceux qui me doivent les pertes que m'a occasionnées l'exil et les longues souffrances que j'y ai endurées.

A-t-on trouvé de ma part quelque obligation envers le gouvernement qui m'a écrasé ?⁷ Quelqu'acte en faveur de ce gouvernement ? Quelque lettre d'administrateurs ou employés de ce même gouvernement ? Non, c'était impossible, parce qu'il n'a jamais rien existé de semblable.

Le manuscrit dont je viens de parler et qui justifiait bien son titre n'était pas secret, car il n'avait été écrit qu'à la suite

7. La 5^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

d'une annonce rédigée et signée par moi, affichée publiquement à Londres, dans la Sociale, Castle Street n° 8, < Cinq deux > (Je ne sais pas ce que veut dire < cinq deux >).⁸
Voici en résumé ce qu'il contenait :

Les proscrits étaient divisés en deux catégories : 1° ceux qui mangeaient et buvaient bien ; et 2° ceux qui mouraient de besoin. J'expliquais la conduite des prétendus républicains de la première catégorie ; conduite qui est diamétralement opposée à leurs discours et aux principes républicains, qui veulent qu'aucun citoyen ne garde ou ne prodigue du superflu, quand à côté de lui d'autres citoyens sont dans le besoin. Une autre division suivait la première :

1° les républicains de conviction, qui veulent sincèrement la république démocratique et sociale ; j'expliquais ce que j'entends par cette république.

2° les républicains ambitieux, qui par leur hauteur et par leur arrogance annoncent qu'ils n'ont d'autre but que de dire au moment donné : Ôte-toi de là, que je m'y remette (me remette est le très probable, mette est < assez > improbable).⁸ Je les faisais connaître d'une manière positive, et concluais qu'une république était impossible avec de tels hommes ; mais que l'on ne pouvait avoir par leur⁹ moyen qu'une tyrannie à la place d'une autre tyrannie.

3° les républicains niais, qui suivent à la remorque tel ou tel homme, parce qu'ils espèrent qu'il leur reviendra avantage ; et qui au lieu de ne voir que le principe général, universel du bien-être de l'humanité, ne voient que par les yeux de ceux qu'ils servent aveuglément. Ces derniers forment la classe moutonnaire, qui veut bêtement être toujours tondue.

8. La phrase entre parenthèses est entre les lignes, et est peut-être de la copiste, Adèle.

9. La 6^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

Pour couper la (ou le, je crois la) ¹⁰ chique aux prétendus républicains n° 2 de la seconde division, qui n'ambitionnent que les honneurs et l'argent, je conclusais par la suppression de toute concentration de pouvoirs, et de tous pouvoirs de faveurs et de camaraderie ; je demandais que rien ne fût accordé qu'au mérite et à la vertu, et par l'élection. J'avais ajouté ici un développement, savoir : je voulais détruire le prestige attaché à telle ou telle caste, à telle ou telle doctrine, à tels ou tels noms ; faire voir aux autres ce que j'ai vu ; faire comprendre que les principes sont au-dessus de tout, et que l'on ne doit plus se laisser éblouir ni tromper.

J'ai trouvé que ce manuscrit, quoique ne contenant que l'exacte vérité, et rédigé de bonne foi, ne devait point être imprimé pour le moment, qu'il pourrait exciter des divisions, des mépris et peut-être des haines ; voilà ¹¹ pourquoi je l'ai brûlé !

J'ai cru devoir donner ces courtes explications, parce que l'exaspération de mes compatriotes était montée à un tel point qu'ils ne m'ont pas permis de me justifier. Les uns voulaient me tuer, les autres me pendre, un autre me raser la tête et fendre une oreille. Ils m'ont bousculé, frappé, injurié, et vexé toute la nuit du 20 au 21 de ce mois. Enfin ils se sont arrêtés provisoirement à ceci, sauf, a dit un certain nombre, à me détruire à la première occasion ¹² :

Il faut le faire emprisonner pour dettes.

Ils savaient fort bien que je n'avais pas le sou ; que j'avais écrit au notaire, chargé de mon pouvoir, de m'envoyer cent

10. Il n'est pas clair si la parenthèse est d'Adèle ou d'Hubert.

11. La 7^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

12. Deux mots suivent les deux points, dont le premier, entre parenthèses, semble être *alinéa*, et dont le deuxième est illisible.

francs pour payer Beauvais, chez qui j'étais nourri, et pour me rendre à Paris, dans le but de recouvrer avant d'aller en Espagne ce qu'il me serait ¹³ possible sur les 10 179 francs que me doit le sieur Grosjean.

Les menaces ont été sans nombre. Dans la sincérité qui me guide, je dois affirmer que je ne crois pas à ces projets de destruction par des hommes qui doivent vouloir le bien-être de l'humanité, conformément aux principes républicains qui les ont jetés en exil. Je n'attribue tout cela qu'à l'exaspération de <illisible>, exaspération produite par des mensonges et de fausses interprétations.

Beauvais a ¹⁴ donc rédigé un mémoire que je trouve enflé de plus de 20 francs. Il l'a remis à un officier de justice, et l'on m'a emprisonné parce que je n'ai pas pu payer sur-le-champ les quatre-vingt-trois francs, 40 [cents] qui m'étaient demandés, et que je n'ai jamais refusé de payer.

Pour ôter à mes compatriotes toute cause de me faire souffrir en prison, je déclare que j'offre à Beauvais de lui souscrire une obligation de ce que je lui dois ; et j'affirme que cette obligation sera exactement payée de suite par moi, si mon fondé de pouvoir m'envoie l'argent que je lui ai demandé, ou par ma femme, qui en a la faculté, quoiqu'elle n'ait jamais voulu rien envoyer en exil. La raison de cet abandon, c'est que son père et toute sa famille, qui l'ont influencée en mon absence, détestent les républicains et leurs principes.

Ce qui a encore choqué mes compatriotes, c'est le passeport qui m'a été délivré le 21 décembre 1851, jour de ma sortie de prison. A cette époque, on ne pouvait sortir de son pays sans passeport, et j'avais besoin à Paris pour charger M^e Plocque ¹⁵, avoué, des poursuites à diriger contre

13. Une parenthèse, faite évidemment par Adèle, suit ici : (ferait n'a pas de sens).

14. La 8^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

15. Jean-Alexandre Plocque, né en 1807, était un avocat connu

Grosjean pour le paiement de ce qu'il me doit. Dans le mois de mars suivant je fus envoyé en exil, où j'attendais des nouvelles de mon affaire de la part de mon ¹⁶ avoué. J'écrivis plusieurs lettres, et je ne reçus aucune réponse.

Au mois de février 1852 j'appris que mon nom était parmi les 3412 noms politiques amnistiés. Je fis quelque temps après viser ce passeport du 21 Xbre, afin de pouvoir me rendre à Paris si mon avoué me demandait pour mon créancier Grosjean, qui en est toujours au même point. Je n'ai jamais reçu aucune lettre de cet avoué.

Ayant obtenu un passe-port pour l'Espagne par terre ou par mer, et n'ayant rien à faire à Jersey, je résolus, le mois dernier, d'aller à Paris afin de savoir où en était cette affaire contre Grosjean. J'avais d'ailleurs besoin d'argent pour aller en Espagne. Je partis sans consulter ni prévenir mes compatriotes; et voilà encore une cause de soupçons mal fondés; en effet mal fondés, car je n'ai eu de relations ni avec le Préfet de l'Eure, puisque je ne suis pas allé à Évreux, ni avec aucune personne que je connaisse attachée au gouvernement actuel. Je ne me suis uniquement occupé que de ce qui m'intéressa; ceci est toujours facile à vérifier.

De tout cela, mes compatriotes, faciles à s'alarmer, ne rêvant qu'espions et mouchards, et se livrant à mille conjectures sans fondement, ont tiré des conséquences fâcheuses et même funestes pour moi, là où il n'y a aucun sujet.

Ma conduite jusqu'à ce jour est un démenti formel à tout ce qu'ils ont dit et fait; ma ¹⁷ conduite future sera conforme à mes principes et à mon passé. Je les mets au défi de rien établir de positif de moi, contre moi, au sujet des calomnies

comme défenseur des républicains. Après le nom Adèle avait écrit cette parenthèse : (Je vois u et non pas o).

16. La 9^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

17. La 10^e page du ms est indiquée par la copiste, Adèle.

débitées. Je n'ai jamais été ni ne serai jamais espion ni mouchard, parce qu'un honnête homme ne pourrait se charger d'une telle mission, qui fait la honte de l'humanité.

Non, un honnête homme ne peut être mouchard; et un mouchard ne peut être honnête homme! Or, je suis un honnête homme; toute ma conduite le prouve.¹⁸

Ma conscience ne me reproche rien. Aussi, quoiqu'il m'arrive des souffrances¹⁹ qu'il me faut, par les privations, endurer en prison ou ailleurs, manquant non pas seulement du nécessaire, mais de l'indispensable; que je vive ou que je meure, mes accusateurs et ceux qui m'ont condamné sur leurs appréciations erronées seront mis au ban de l'opinion publique. Je les y mets dès à présent. Ils rendront compte de leurs erreurs et de leurs vexations à mon sujet, parce que jamais ils ne pourront établir ce qui n'a jamais été et ne sera jamais. Soixante ou quatre-vingts personnes, en condamnant une sans preuve et lui infligeant l'ignoble épithète de mouchard, ne pourront avoir raison devant l'opinion publique qui se prononcera. Mon innocence sera établie aussi²⁰ claire que la lumière du soleil.

La justice veut des preuves, des causes ou des faits et ne laisse rien à l'arbitraire.

Mettez la main sur la conscience, vous qui prétendez être accusateurs et juges, qui condamnez à la prison et à mort.

Notez bien que je vous demande ma malle, mes passeports

18. Après cette phrase se trouve le mot *donc*, et le commencement d'un autre mot, puis un blanc.

19. Il y a une parenthèse entre les lignes ici, dont nous ne déchiffrons que quelques mots : (*C'est... souffrances... ..*).

20. La 11^e page du ms est notée par la copiste, Adèle. Adèle a copié deux fois au bas de la page ce qui est sûrement la signature d'Hubert, faite de ses initiales : J.D.H. (Julien-Damascène Hubert). Après les signatures elle note : *Au bas de chaque page il y a ceci*. Cette note confirme l'hypothèse qu'Adèle a copié la lettre à partir du ms même d'Hubert.

1853 — octobre

et autres pièces qui m'appartiennent. Si j'ai consenti que vous les preniez pour un moment, je ne vous en ai pas fait don ²¹ ; il y a assez longtemps que vous les avez !

Rappelez-vous les paroles de Sieyès que j'ai citées. Méditez ce qui précède. Informez-vous scrupuleusement, comme il doit être fait en pareille circonstance, et vous reconnaîtrez vos immenses et regrettables torts envers le soussigné.

Hubert ²²

P. S. Je n'ai ni table ni chaise pour écrire. Il n'y a rien à retrancher.

21. Une parenthèse, à moitié illisible, probablement d'Adèle, se trouve entre les lignes. C'est peut-être : (*Je vois virgule*).
22. Après le nom se trouve encore les initiales de la signature (J.D.H.) qu'Adèle a de nouveau essayé de copier.